

TARIF DES HONORAIRES DE NEGOCIATION TRANSACTION/ LOCATION

Vente d'immeuble à usage d'habitation	
Vente d'immeuble commerciaux, usines, entrepôts, bureaux, terrains	
De 0 à 40 000€ FORFAIT	4 000.00€*
De 40 001€ à 150 000€	10%*
De 150 001€ à 300 000€	8%*
De 300 001€ à 400 000€	7%*
De 400 001€ à 500 000€	6%*
Au-delà de 500 001€	5%*
CHARGE DES HONORAIRES CONTRACTUELLE INSCRITE DANS LE MANDAT	

Location de locaux à usage d'habitation loi 06/07/89	
<i>MONTANT DES HONORAIRES CALCULE SUR LE LOYER ANNUEL TTC à la charge du bailleur</i>	7 %*
<ul style="list-style-type: none"> - honoraires d'entremise et de négociation 1% - honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 4% - honoraires de réalisation de l'état des lieux : 2% 	
<i>MONTANT DES HONORAIRES CALCULE SUR LE LOYER ANNUEL TTC à la charge du preneur</i>	6 %*
<ul style="list-style-type: none"> - honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 4% - honoraires de réalisation de l'état des lieux : 2% 	

Frais de rédaction de bail et d'état des lieux à usage d'habitation	
<i>MONTANT A LA CHARGE DE LA PARTIE AYANT SOLLICITE LA REDACTION</i>	
Appartement T1 à T3	488.25€ *
Appartement T4 ou +	542.50€ *
Pour une villa T2 à T3	596.75€ *
Pour une villa T4 ou +	651.00€ *

Location saisonnière	
<i>MONTANT CALCULE SUR LE LOYER TOTAL DE LA PERIODE</i>	30%*
A LA CHARGE DU PRENEUR	

Location de locaux - à usage commercial, professionnel	
<i>CHARGE DES HONORAIRES CONTRACTUELLE INSCRITE DANS LE MANDAT</i>	13% *

Frais de rédaction de bail et d'état des lieux- à usage commercial, professionnel	
<i>MONTANT A LA CHARGE DE LA PARTIE AYANT SOLLICITE LA REDACTION</i>	759.50€ *

ADMINISTRATION DE BIENS (gérance)	
<i>GESTION</i>	8.68% *

* Les montants s'entendent TTC (TVA au taux en vigueur)
** Dans le cadre du plafond légal en vigueur (Loi ALLUR 2014)